

## **HONORAIRES APPLICABLES AUX VENTES**

### SECTEURS

#### **Paris & Île-de-France**

#### **Sud Ouest**

#### **Ailleurs en France**

5 % du prix TTC à la charge du  
vendeur

Minimum de facturation: 12 000 €  
TTC

### SECTEURS

#### **Provence - Alpes - Côte d'Azur Corse**

Mandat exclusif ——— 5 % du prix TTC à la charge du vendeur

Mandat simple ——— 6 % du prix TTC à la charge du vendeur

Minimum de facturation: 12 000 € TTC

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.  
Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la  
charge de l'acquéreur.